

Le dispositif de la Médiation du crédit prolongé jusqu'à fin 2014

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement Productif et Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique ont réuni à Bercy le 1^{er} mars 2013, en présence des représentants des entreprises, Jeanne-Marie PROST, Médiatrice nationale du crédit aux entreprises, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, Nicolas de SEZE, Directeur général de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) et de l'Institut d'Émission des territoires d'Outre-Mer (IEOM) et Jean-Laurent BONNAFE, vice-Président de la Fédération bancaire française afin de procéder à la signature de l'accord qui prolonge, jusqu'à la fin de 2014, l'action de la Médiation du crédit au service des entreprises.

Créée en octobre 2008, la Médiation du crédit permet de faciliter, voire de débloquer, les négociations entre banques et entreprises pour l'obtention ou le renouvellement d'un crédit. Elle avait déjà été prolongée une première fois début 2011, jusqu'à fin 2012. "Il s'agit de prolonger un dispositif qui est apprécié de tous les acteurs, des entreprises mais aussi des banques", a relevé le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, à l'occasion de la signature de cet accord. Depuis son lancement, la Médiation du crédit a été saisie par près de 38.000 entreprises, pour environ 27.000 dossiers instruits et clos et un taux de réussite de 62%. Elle a ainsi permis de débloquer 4,23 milliards d'euros et de préserver quelque 293.000 emplois, selon son rapport annuel 2012. Sur la seule année 2012, 4 077 dossiers ont été déposés, pour 3 162 acceptés, et 543 millions d'euros ont été débloqués. Depuis le début de l'année, Jeanne-Marie Prost occupe la tête de la Médiation du crédit. Elle a succédé à Gérard Rameix. Mme Prost occupait auparavant les fonctions de médiatrice nationale déléguée.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. M. Draghi, Président de la BCE a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les données disponibles continuent d'indiquer que la faiblesse de l'activité dans la zone euro s'est poursuivie en début d'année, tout en confirmant globalement les signes d'une stabilisation d'un certain nombre d'indicateurs, à des niveaux faibles toutefois. Dans le même temps, le nécessaire processus d'ajustement des bilans dans les secteurs public et privé continuera de peser sur l'économie. Une reprise progressive de l'activité devrait intervenir plus tard en 2013, à la faveur d'un raffermissement de la demande mondiale et de l'orientation accommodante de notre politique monétaire ». Le Président de la BCE a précisé que les projections macroéconomiques de croissance de mars 2013 ont été revues légèrement à la baisse par rapport à celles de décembre 2012. Les services de la BCE « prévoient une croissance annuelle moyenne du PIB en volume comprise entre -0,9 % et -0,1 % en 2013 et entre 0,0 % et 2,0 % en 2014 et une hausse annuelle de l'indice des prix comprise entre 1,2 % et 2,0 % pour 2013 et entre 0,6 % et 2,0 % pour 2014 ».

2 – Eurogroupe

Les Ministres de l'Eurogroupe ont pris note des prévisions de croissance d'hiver de la Commission. Le président de l'Eurogroupe, M. Jeroen Dijsselbloem, a déclaré que ces prévisions « montrent qu'une politique active a été mise en œuvre qui permettra un retour progressif à une croissance soutenable et à des créations d'emplois dans la zone euro ».

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-151_en.pdf

Actualité législative

1 – Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0087.asp>

L'Assemblée nationale a, le 19 février 2013, adopté le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Ce texte sera ensuite examiné par le Sénat à partir du 20 mars 2013.

Ce projet de loi vise tout d'abord à séparer au sein des banques les activités utiles au financement de l'économie des activités spéculatives qui devront être cantonnées dans des filiales, de façon à protéger les dépôts de la clientèle. Il comporte des mesures de renforcement de la surveillance des activités de marché. Enfin, certaines activités ou produits seront purement et simplement interdits.

Le texte comporte par ailleurs des dispositions relatives à la mise en place d'un régime de résolution des crises bancaires, avec le renforcement des pouvoirs et des attributions de l'Autorité des contrôles prudentiel qui devient également une autorité de résolution des crises bancaires, et l'extension du rôle du fonds de garantie des dépôts.

Le texte comporte enfin des mesures de protection des consommateurs en matière bancaire (plafonnement des commissions d'intervention, « accessibilité » et « inclusion » bancaire, mesures d'amélioration et de simplification des procédures de surendettement) et assurantielle (assurance des emprunteurs et égalité Homme/Femme).

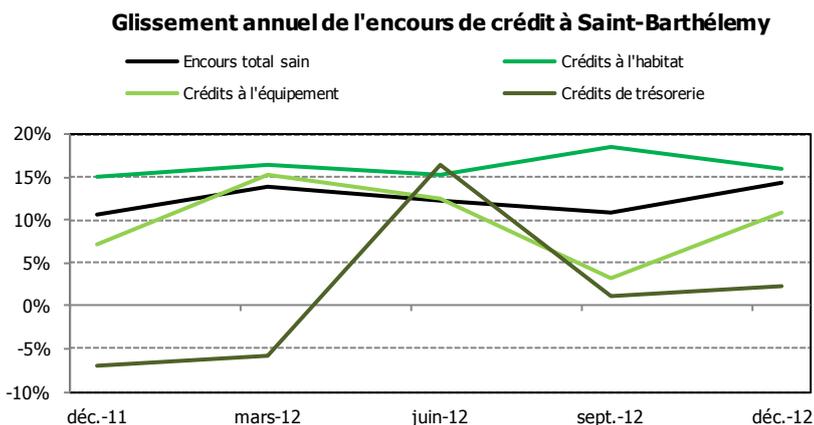
2 – Décret n° 2013-183 du 28 février 2013 relatif aux obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027123150>

Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

Dynamisme marqué de l'activité bancaire à Saint-Barthélemy

L'encours sain des crédits octroyés à la clientèle de Saint-Barthélemy augmente de + 14,4 % sur un an à fin 2012 (+ 27,6 millions €), après une hausse de 10,7 % en 2011. Cette accélération est principalement liée au dynamisme des crédits à l'habitat (+ 16,1 %).

Par agents économiques, l'encours de crédit octroyé aux ménages, composé pour l'essentiel de crédits immobiliers (91 %), progresse à un rythme soutenu, + 16,2 % sur un an. Les crédits à la consommation enregistrent en revanche un repli marqué (- 10,8 %). Les financements consentis aux entreprises sont en nette hausse (+ 8,4 %), en particulier les crédits d'investissement (+ 11 % soit + 4,2 millions € sur un an).



La collecte des dépôts est également bien orientée (+ 3,9 % sur un an), mais moins soutenue qu'en 2011 (+ 6,7 %). Cette perte de vitesse est essentiellement liée à un repli des placements des entreprises (- 1,6 % sur un an). Les actifs financiers des ménages affichent en revanche une légère accélération (+ 7,6 % sur un an contre + 5,2 %), liée au dynamisme de leurs placements liquides ou à court terme (+ 14 %).

Parution des « Tendances conjoncturelles » du 4^e trimestre 2012

L'Iedom Guadeloupe vient de publier les Tendances Conjoncturelles du 4^e trimestre 2012. Cette publication est librement téléchargeable sur le site : <http://www.iedom.fr>

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Moins de créations d'entreprises en 2012

La Guadeloupe a enregistré en 2012 la création de 5 004 nouvelles entreprises, soit 11 % de moins qu'en 2011. Ce repli est plus marqué qu'au niveau national (-1 %). Le recours au statut d'auto-entrepreneur est également en retrait (-6 %), à 2 106 immatriculations. D'après une étude de [l'Insee](http://www.insee.fr) parue en janvier 2013, cette contraction intervient après une hausse 2011 atypique, liée notamment à des créations à des fins de défiscalisation avant que ce dispositif n'évolue.

Nouveau dispositif de soutien au secteur du tourisme

La Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCI-IG), en partenariat avec l'Ordre des Experts-comptables, a lancé le 4 février un dispositif de conseil et d'accompagnement aux entreprises du tourisme en difficulté. La création de ce dispositif de médiation renforcée avait été enterminé lors du Conseil Interministeriel de l'Outre-mer de novembre 2009. Les bénéficiaires sont suivis pendant 30 heures maximum en vue d'identifier leurs difficultés et de réaliser un plan d'actions correctives. En phase expérimentale, ce mécanisme est limité aux TPE. Prévu pour 24 mois et dimensionné pour 80 entreprises, il soutient actuellement 20 structures.

Dynamique de progrès pour le Port autonome

La Cour des comptes relève dans son [rapport public](#) 2013 la dynamique de progrès du Port autonome de Guadeloupe (PAG) ces dernières années. La bonne marche de l'établissement public, la qualité de ses infrastructures, sa capacité à assurer un bon approvisionnement et une bonne desserte des îles de l'archipel sont notées, en dépit de difficultés persistantes de maîtrise des dépenses de personnel et de fonctionnement courant. En 2012, le PAG a connu une hausse de 9 % de son chiffre d'affaires, de 28 % du trafic de conteneurs et de 13 % du trafic de passagers.

Inauguration de l'Université régionale des métiers et de l'artisanat

Le ministre des Outremer, Victorin Lurel, a inauguré officiellement le 18 février la nouvelle Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA), à l'occasion de la première rentrée universitaire de cet établissement situé à Saint-Claude. Cet outil, d'un coût de 25,2 millions d'euros, pourra accueillir 850 étudiants, dont environ la moitié dès cette année. Les enseignements dispensés par l'URMA ouvrent sur des diplômes allant du niveau V (équivalent au CAP) au niveau II (BAC +4).

Mise en œuvre du plan de cohésion sociale pour les jeunes

L'État, en présence de la Région Guadeloupe et du Département, a signé le 23 février dix nouveaux contrats d'avenir. Ce dispositif du plan de cohésion sociale permet à un 16-25 ans peu ou pas diplômé d'être formé pendant 3 ans par une collectivité, une association ou une entreprise puis d'y être durablement intégré. Entre 35 % (pour le secteur marchand) à 75 % (pour le secteur non marchand) du coût de ces emplois est pris en charge par l'État. D'ici 2014, près de 1 500 jeunes guadeloupéens sans emploi devraient pouvoir être embauchés dans ce cadre dans des secteurs d'avenir (social, industrie verte, ...).

ACTUALITE REGIONALE

Orientations budgétaires 2013 de la COM de Saint-Martin

Au cours de son débat d'orientations budgétaires du 21 décembre 2012, la collectivité a fixé ses priorités de l'année 2013. Parmi les grands axes retenus figurent la jeunesse (achèvement de la médiathèque), l'éducation (lancement de la cité scolaire), le développement économique (expansion de l'aéroport) et la solidarité avec les plus modestes (résorption de l'habitat insalubre). Au total, ce projet de budget s'élève à 115 millions d'euros.

Un bureau de représentation des Régions d'Outre-mer à Bruxelles

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ont inauguré le 14 février leur représentation institutionnelle à Bruxelles, rejoignant 230 des 270 régions que compte l'Europe. Le département de Mayotte et la collectivité de Saint-Martin devraient prochainement intégrer ce bureau de lobbying.

Université Antilles-Guyane : une nouvelle présidente

Corinne Mené-Caster a été élue présidente de l'Université Antilles-Guyane le 25 janvier pour un mandat de 4 ans. Cette ancienne doyenne de la faculté de Lettres et de Sciences humaines du pôle Martinique succède ainsi à Pascal Saffache, à la tête de l'institution depuis 2009, en devançant les quatre autres prétendants guadeloupéens et guyanais. Parmi ses priorités figure l'accroissement des ressources propres qui répond directement aux nouvelles contraintes pesant sur l'UAG suite à son passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), le 1er janvier dernier, faisant de la présidente l'unique gestionnaire du budget et de la masse salariale de l'institution.

Première visite de la préfète de Guadeloupe dans les Îles du Nord

Marcelle Pierrot, représentante de l'État dans les Îles du Nord, a effectué sa première visite à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy le 22 février. Elle a rencontré les élus et forces vives des collectivités respectives.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE						Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation	Guadeloupe	Janvier	2013	129,6	0,2 %	2,1 %	
	(base 100 en 1998)	France entière			126,1	-0,5 %	1,2 %	
Demandeurs d'emploi (Source : Diccete)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)		Janvier	2013	58 510	-2,0 %	2,4 %	
Octroi de mer (Source : DRFip)	Recettes de TVA et d'octroi de mer (en milliers d'euros)		Janvier	2013	51 218	-	-	
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Exportations - (en cumul - millions d'euros)		Janvier	2013	11,3	-	7,8 %	
	Importations - (en cumul - millions d'euros)				227,6	-	11,7 %	
Créations d'entreprises (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées		Janvier	2013	441	25,6 %	-0,9 %	
	(hors auto-entreprises)		Cumul annuel		441	-	-	
Vulnérabilité des ménages (Source : Iedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire		Février	2013	21 167	0,6 %	1,1 %	
	Retraits de cartes bancaires (Flux)				471	-	10,8 %	

INDICATEURS SECTORIELS						Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (hors transit)		Janvier	2013	175 999	6,1 %	-7,9 %	
			Cumul annuel		175 999	-	-	
Trafic maritime (Source : Port autonome)	Trafic net de marchandises (tonnes)		Décembre	2012	273 200	-10,3 %	10,6 %	
	Nombre de passagers (entrées + sorties)		Décembre	2012	92 460	41,0 %	-3,8 %	
Fréquentation des hôtels classés (Source : Insee)	Nombre de nuitées		Novembre	2012	80	-	-4,8 %	
	(en milliers)		Cumul annuel		939	-	-3,5 %	
Immatriculations (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Janvier	2013	1 426	-38,6 %	-8,6 %	
			Cumul annuel		1 426	-	-	
Construction (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Février	2013	19 660	-11,5 %	-1,1 %	
			Cumul annuel		41 865	-	2,0 %	

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	date d'effet
	0,75%	11/07/2012
Taux de la facilité de prêt marginal	1,50%	11/07/2012
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	11/07/2012

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

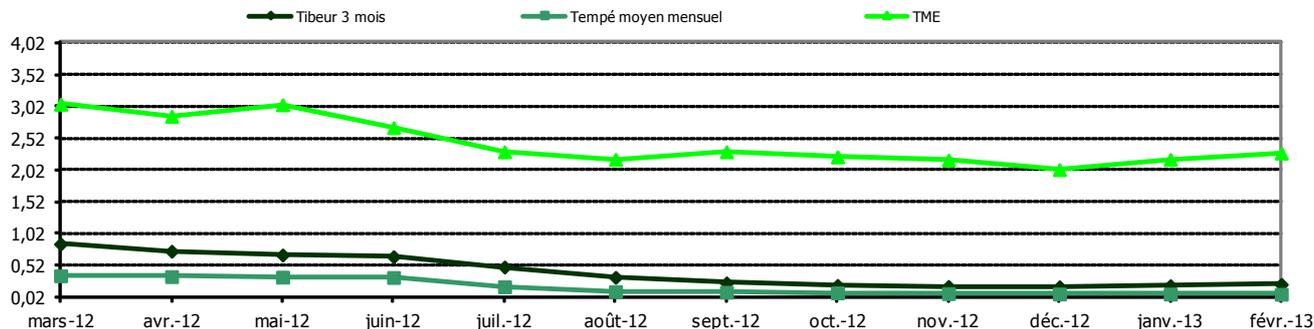
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Février 2013)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0786%	0,0723%	0,0709%	0,0683%	0,1200%	0,2240%	0,3630%	0,5960%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
2,18%	2,03%	2,19%	2,29%	2,38%	2,23%	2,39%	2,49%

Taux de l'usure (applicable au premier trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	
Prêts immobiliers		Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 €	12,19%
Prêts à taux fixe	5,72%		
Prêts à taux variable	5,37%		
Prêts-relais	5,79%		
Autres prêts		Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,30%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,05%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,89%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	4,01%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €	18,95%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,61%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	16,49%	Découverts en compte (1)	13,32%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €	15,55%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,36%
		Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
		Découverts en compte (1)	13,32%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

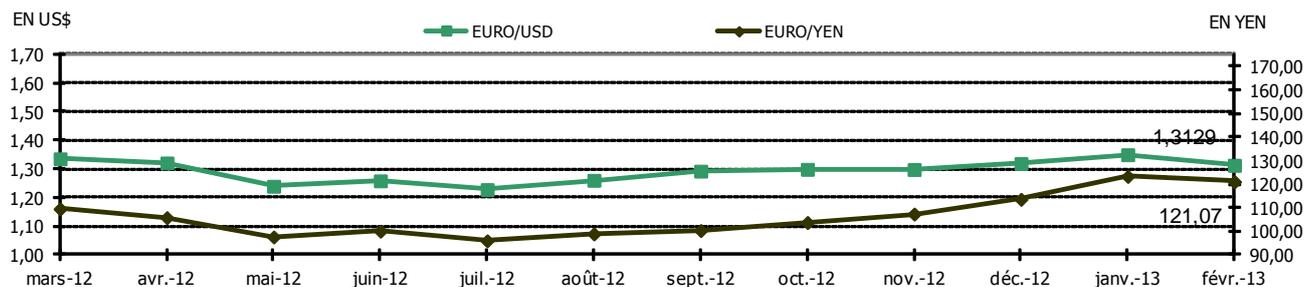
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3129	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,7550	EURO/SRD (Surinam)	4,30970
EURO/JPY (Japon)	121,0700	EURO/BWP (Botswana)	10,57470	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,33710
EURO/CAD (Canada)	1,3461	EURO/SCR (Seychelles)	16,1254	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,4136
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86300	EURO/MUR (Maurice)	40,4194	EURO/BBD (La Barbade)	2,61130
EURO/SGD (Singapour)	1,6237	EURO/BRL (Brésil)	2,5871	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,36000
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,1830	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,21720	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2902,4833	EURO/XCD (Dominique)	3,5261	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : C. APANON

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 Les Abymes

Achevé d'imprimer le 20 mars 2013 - Dépôt légal : mars 2013 - ISSN 1240 - 3806